



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-22

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 09 Pouvoirs : 03 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt deux octobre deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix sept octobre deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Christophe DUEZ (pouvoir à Cyrille GOUILLARD), Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Rapport CLECT : délibération modificative de budget

Monsieur le Maire propose de modifier le budget prévisionnel 2019 ainsi qu'il suit :

Sens	Recettes	Section	Sens	dépenses	Section
Compte			Compte		
73211	+ 10 700,00 €	Fonctionnement	2046	+ 10 700,00 €	Investissement
021	+ 10 700,00 €	Investissement	023	+ 10 700,00 €	Fonctionnement
TOTAL	+ 10 700,00 €			+ 10 700,00 €	

Sur proposition de son Président, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- dit que la présente décision annule et remplace la délibération n° 2019-15 du 24 septembre 2019
- accepte le rapport CLECT tel que présenté en séance communautaire le 12 juin 2019
- accepte la modification du budget prévisionnel 2019 ci-dessus détaillée

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES